FEUX, BÛCHERS ET AUTODAFÉS BIEN DE CHEZ NOUS

A partir de l'étymologie, de l'architecture, de la répartition calendaire et géographique des feux et bûchers souvent justiciers du folklore français est fait un recoupement, et avec le texte de César sur la crémation rituelle chez les Celtes, et avec ce que l'archéologie protohistorique nous apprend de leur aire d'expansion.

Il y a chez tous les grands dieux indo-européens une affinité évidente que recoupent leurs versions celtiques. Au Jupiter gaulois, figuré en vainqueur gouvernant le ciel, invoqué en Aquitaine comme *promoteur des conjonctures favorables du temps*, bref de la pluie ou du beau temps selon les désirs du moment, il faut donner un doublet dans Mars, engageant comme lui la lutte contre les maux qui menacent l'humanité rurale.

Tel apparaît Mars *Sutugius* dont le vieux sanctuaire gaulois de Saint-Plancard (Haute-Garonne)[1] a livré, outre un autel à Jupiter décoré du swastika et des pierres ornées de rosaces à six rais (semblables au même symbole que J.-J. Hatt a observé accompagné d'une tête figurant le soleil sur les monuments funéraires du Comminges), deux images du dieu

1. E. Thévenot, *Divinités et sanctuaires de la Gaule*, Paris, Ed. A. Fayard, 1968, p. 58-59.

Revue de l'histoire des religions, n° 3/1978

cuirassé, armé de l'épée, tenant de la main gauche le bouclier ovale et autochtone.

Or le temple du Mars indigène a été remplacé par une chapelle à Saint-Jean-Baptiste. Elle se situe à mi-pente d'un coteau de vignes ensoleillé, expliquant que l'édifice chrétien fut plutôt connu, au XVIIIe siècle, sous le vocable de Saint-Jean-des-Vignes. Et le sommet de la colline s'appelle « le hart », c'est-à-dire « le feu », nom que Van Gennep atteste en cette région pyrénéenne pour les bûchers de la Saint-Jean. Jusqu'au début du siècle une procession descendait même, brandons allumés en main, au cimetière qui entoure la chapelle (elle prenait la suite d'une tradition funéraire remontant en ce lieu à Mars Sutugius) : là chacun déposait sur la tombe familière la tige enflammée. D'autres conservaient le tison à la maison en croyant qu'il détournerait les maléfices[2].

Et la pratique n'est pas propre à la Haute-Garonne. Van Gennep s'est plu à noter[3] que les restes charbonneux du bûcher, un peu partout en France, étaient récoltés précieusement, car ils étaient censés protéger de la foudre, de la grêle, pour « purifier les champs et en chasser les esprits malfaisants », pour rendre les terres plus fertiles, pour préserver les récoltes des calamités. La protection contre l'orage est même telle que le nom de *Hagelfeuer* (feu de grêle) fut donné à Utenhaim (Alsace) au feu de ce cycle, si l'on en croit le grand folkloriste.

Par ailleurs, que ces maux à exorciser aient eu l'ophidien pour symbole est bien attesté par le folklore desdits feux. Une description détaillée du 23 juin 1868, faite par un narrateur anglais[4], et devenue leitmotiv des grands ouvrages comparatifs de Mannhardt et de Frazer, nous apprend qu'à Luchon on élève une colonne creuse faite d'osier fortement tressé, d'une hauteur d'environ 60 pieds (18 m) et entrelacé de branches

2. *Ibid.*
3. A. VAN GENNEP, *Manuel de folklore français contemporain*, Paris, Ed. A. et J. Picard, 1953, p. 1881 et s., t. Ier, IV.
4. *Ibid.*, p. 1853.

feuillues, vertes jusqu'au sommet. Les plus belles fleurs et les plus beaux buissons sont arrangés au pied de la colonne, remplie de matériaux combustibles, prêts pour l'ignition. Au soir de la veille de la Saint-Jean autant de couleuvres qu'on a pu ramasser sont alors jetées dans la colonne à laquelle est mis le feu. Pour éviter les flammes les ophidiens grimpent au sommet d'où on les voit sortir horizontalement en battant l'air jusqu'à ce qu'ils soient finalement obligés de se laisser tomber, leurs efforts pour sauver leur vie excitant une joie enthousiaste parmi les spectateurs alentour.

Le Britannique conclut : « C'est une cérémonie annuelle favorite chez les habitants de Luchon et des environs, et la tradition locale lui attribue une origine païenne. » Coutume qui est attestée aussi pour Ax-les-Thermes, encore qu'ailleurs en France une autre bête aux mœurs nocturnes et habituellement rangée dans le bestiaire du diable, à savoir le chat, remplace les couleuvres dans de nombreux bûchers.

C'est non seulement le cas à Gap, mais aussi dans les Vosges ou la Meurthe-et-Moselle. A Metz l'usage d'enfermer les chats noirs dans une cage mise dans le bûcher de la Saint-Jean est attesté depuis 1344. Mais la légende dit que c'est saint Clément, apôtre en pays messin, qui aurait mis en fuite le chat, incarnation du diable, par son épée et ses exorcismes. Ce qui situerait au moins l'origine de la coutume sous les Mérovingiens, laquelle est bien attestée à Paris, mais sous le règne de Louis XIV, puisque le roi obtint publiquement la grâce des matous condamnés au supplice.

Van Gennep[5] critique trop vite Laisnel de La Salle émettant l'opinion que les chats étaient brûlés comme « ennemis du soleil ou de la lumière » mais admet, si l'on s'en tient aux procès inquisitoriaux, que ces animaux représentaient le Diable et les sorciers ou les sorcières, bref les ennemis du dieu chrétien. Ce qui en fait rejoint l'idée de Laisnel de La Salle sur un divin et céleste combat. Et alors que le folkloriste,

5. *Ibid.*, p. 1857 et s.

quelques pages plus loin, rapporte qu'à Larabetza (Basques espagnols), le lendemain de la Saint-Jean, on parcourt les propriétés avec des brandons de paille allumés en chantant : *Que dans notre bien — Il n'y ait pas de voleurs — S'il y en a — Qu'ils soient brûlés — Que les maïs et les blés soient protégés — Que les aveugles (serpents) et les crapauds et les couleuvres — Et tous les maléfices soient brûlés !*

Le désir est clair : les *conjonctures favorables du temps*, pour reprendre une dédicace jupitérienne, ont pour ennemis les animaux de pluie et d'orage que symbolisent batraciens et ophidiens. Pour ces derniers même, dont l'œil apparemment immobile peut les faire croire *aveugles*, c'est-à-dire par excellence les représentants de l'obscurité sacralisée ou déifiée, on songe à ce fait souligné par E. Thévenot au sujet d'un grand dieu celte, tantôt assimilé à Zeus, tantôt à Mars, voire à Vulcain, et qui guérit les aveugles, parce qu'il est déité souveraine de la lumière céleste.

Comme des belles saisons corrélatives ; et ce que confirme, innocemment, Van Gennep[6] qui rapproche avec à propos la vogue nationale des bûchers de la Saint-Jean des sinistres sévices de l'Inquisition : « Un évêque *in partibus* de Metz, Bertram dit Teuto, écrivit vers 1362 un *Tractatus de illusionibus daemonum* dédié à l'archevêque de Trèves, qui a pu exercer une certaine influence sur les échevins et déterminer plus tard, en 1456, la condamnation d'un grand nombre d'hommes et de femmes pour avoir fait *engeller les vignes par ung grant bruyne et froid.* » En d'autres termes il ne semblait pas monstrueux de condamner des gens suspectés d'avoir quelque influence sur des conditions météorologiques néfastes.

Et puisque les colonnes portant en plein ciel la lutte du Jupiter celte contre un diabolique ennemi des conjonctures favorables du temps relèvent du même thème et sans doute l'expliquent, il n'est pas inutile de les comparer au feu de

6. *Ibid.*, p. 1858.

Luchon dont le bûcher apparaît comme le plus fini et architectural de son genre.

Non seulement au niveau des affinités étymologiques puisque la colonne de Cussy a longtemps passé pour un phare et le chapiteau dit d'Auvenet a été dénommé lampe[7], l'appellation populaire devant s'entendre au sens figuré par référence à la lumière céleste que le dieu vainqueur des ténèbres apporte.

Mais surtout pour la similitude morphologique et décorative des constructions. L'embase du bûcher de Luchon est artistement décorée de fleurs et buissons. A Cussy, au lieudit « En Fleuret », outre le soubassement de la colonne, très recherché avec son tracé octogonal, ses niches au couronnement varié, ses bas-reliefs de la légende jovienne, le toponyme intrigue par l'affinité florale qu'il traduit : il est un doublet du type Fleury, Fleurey, Fleurieu, Fleurac, noms qui remontent à un primitif *Floriacus*, dont il est admis, depuis Skok, qu'on peut parfois avoir affaire à un appellatif et non exclusivement à un gentilice.

Puis le parallélisme s'affirme davantage au vu des parties hautes : au bûcher une haute colonne creuse constituée par un tressage d'osier entrelacé de feuillage, et au monument beaunois un fût qui n'est d'aucun ordre classique, avec à sa partie inférieure des losanges fleuronnés et à sa supérieure 17 rangs de feuilles imbriquées, dont la pointe est tournée vers le sol.

Or la coutume de cueillir les « herbes de la Saint-Jean » et de décorer les constructions de végétaux et fleurs à des fins rituelles ou religieuses « doit être regardée comme française générale », nous dit Van Gennep. « Elle a été signalée même dans des régions où ne se font pas de bûchers. » Encore que par le fumage au-dessus des feux ces plantes acquièrent une puissance qui s'ajoute à celle du jour et des conditions de la récolte, peu avant le lever du soleil dont la tête rayon-

7. E. Thévenot, *op. cit.*, p. 36.

nante est justement figurée au chapiteau de la colonne de Cussy...

Quelles sont les vertus et pratiques associées à ces plantes ?

« Les feuilles de noyer cueillies le matin de la Saint-Jean avant le lever du soleil protègent de la foudre dans les Vosges le Pays messin... » Au Pas-de-Calais, « dans certaines localités, on met un bouquet de fleurs sur les meules pour les préserver de la foudre... ». En Charente on fixe les bouquets de pervenche, sureau, noisetier, aubépine, digitale, fougère, roses et d'herbes diverses aux portes et aux fenêtres des habitations, aux portes des granges, des toits à cochons et des écuries. « De plus, on en conserve quelques-uns à la maison pour la préserver, ainsi que ses habitants, des influences occultes *et surtout de la foudre...* » Dans telle région de la Creuse, « le matin de la Saint-Jean, avant le lever du soleil, des bouquets exclusivement composés de glaïeuls, de lierre terrestre et de sureau sont attachés aux portes des maisons d'habitation et des étables pour préserver les bâtiments de la foudre et assurer la prospérité de la maison... »[8]. En Haute-Vienne, *esmayar las portas*, c'est-à-dire y placer roses, mille-pertuis, stellaire éloigne des demeures tous les maux.

Mais il y a aussi l'usage prophylactique des couronnes de fleurs suspendues dans les maisons, les étables et les bergeries, de Loisne précisant leur but de protection « contre la foudre et les voleurs ». Même rite et intention en Normandie selon de Note. Et Van Gennep ajoute qu'à la même date l'emploi de la couronne de fleurs « a été signalée dans la plupart des pays européens ». Avec toujours un souci identique : se protéger de la foudre, des sorciers, des voleurs.

Outre la couronne existent aussi torsades et ceintures de fleurs, souvent à base d'armoise, appelées pour cela en Alsace *Saint Johanniskraut* ou *ceinture du solstice.* Dans la région de Beaune, les bouquets de branchages et fleurs séchées après cueillette à la Saint-Jean préservaient jadis de la foudre au

8. Van Gennep, *op. cit.*, p. 1963 à 2002.

moyen de cette incantation voisine de la précitée sur les brandons basques : *Saint Jean, écoutez-nous, saint Jean, exaucez-nous, saint Jean, préservez-nous — sainte Barbe, belle fleur — Qui portez la croix du Sauveur — Si je dis trois fois — Point la foudre ne tombera*[9].

A Lyon, c'est toutes les herbes de la Saint-Jean qu'on faisait bénir dans la cathédrale, vouée au saint, pour se protéger des incendies. Contre les orages en général et la foudre spécialement, on brûle en Périgord « des herbes » dans de nombreux villages. Et la seule présence de l'objet brûlé suffit en Normandie et dans la Creuse. Normal apparaît donc de jeter sur le toit des maisons, et comme on l'a fait déjà avec certains brandons éteints du bûcher, pour les garantir de la foudre, un bouquet de marguerites de la Saint-Jean en pays de Caux, un bouquet d'herbes en Limousin. Mizauld, qui vécut de 1510 à 1578, déclare que de son temps le *charbon* (racine desséchée selon Linné) trouvé la veille de la Saint-Jean, au pied de l'armoise ou du plantain, préserve de la foudre et de l'incendie.

Ce ne sont pas seulement les herbes et les fleurs, mais aussi les branches de certains arbustes et de certains arbres qui sont utilisés pour la décoration des murs extérieurs des maisons, de leurs portes, de leurs fenêtres, en Poitou, dans la Vienne, en Charente et Dordogne ou dans l'Orléanais, où l'on récite l'incantation précitée contre la foudre, grâce à sainte Barbe et saint Jean.

Cette décoration des maisons, les termes locaux de *maïer* l'indiquent, rappelle celle du mois de mai. Van Gennep a tort de douter « qu'on doive la regarder comme une transposition d'un Cycle cérémoniel à un autre » puisque la structure du calendrier gaulois nous apprend que le difficile raccordement luni-solaire du comput entraînait une avance de cinquante-trois jours de la fête solsticiale d'été, laquelle pouvait en conséquence tomber au 1er mai[10].

9. *Ibid.*
10. G. Charrière, Le calendrier de Coligny au Musée de la civilisation gallo-romaine, *Bull. des Musées et Monuments lyonnais*, vol. III, 1962-1966, nº 3, p. 103-110.

En tout cas cette décoration florale rituelle des édifices à la Saint-Jean nous fait mieux comprendre le parallélisme entre la colonne de feuillage tressée du bûcher de Luchon et la colonne au décor végétal de Cussy, emprisonnant l'une et l'autre des êtres serpentiformes et honnis dont triomphe le dieu de la lumière et du feu céleste.

A ce point de la recherche on ne peut songer qu'aux fameux textes de Lucain et de César rapportant une coutume religieuse des Celtes : celle d'enfermer des hommes (coupables de préférence, innocents en cas de besoin) dans d'énormes assemblages d'osier que l'on embrasait. Ce à quoi font penser nos bûchers de la Saint-Jean, de par leur construction même, leurs ophidiens ou chats diaboliques succédant ici ou là aux coupables plus humains et affectionnés de l'Inquisition : voleurs, sorciers et autres boucs émissaires des calamités à exorciser, la foudre en tête, et alors que le sacrifice horrible mentionné par les auteurs latins concernait Taranis, le dieu gaulois du feu orageux et céleste, le grand triomphateur des nuées pluvieuses que figure le Jupiter à la roue dominant l'anguipède.

La thèse n'est certes pas nouvelle. Ses supporters manquèrent souvent d'arguments et le grand Van Gennep s'est plu à la récuser... tout en fournissant les matériaux folkloriques permettant de mieux l'asseoir. Car que nous dit-il, par exemple, sur le nom des bûchers de la Saint-Jean ?

La série des CABANELLOS à Saint-Martin-de-Boubeaux (Lozère) ou celle de COBONOU dans le canton de Montbazens (Aveyron), « fagots entassés en forme de cabanon », ne demande aucune explication tant est claire la vocation architecturale et immobilière du bûcher. Même étymologie que l'on retrouve dans les feux de Carnaval-Carême avec les noms de CHAVANNE ou CHEVANNE employés en Haute-Saône, voire déformés en SCHVANNE dans le Doubs et issus du latin désignant ces bicoques de bois par les mots *cabanna* et *cabannaria*, le second dénommant les dépendances, les propriétés alentour. Mais n'anticipons pas trop sur cet autre cycle de feux.

Déjà la série BORDE y gagne cette clarté que Van Gennep lui refuse, pourtant en soulignant[11] que le mot « est d'origine germanique et désigne essentiellement une cabane de branchages ou en planches non équarries ni rabotées. C'est donc par assimilation qu'on aurait ainsi nommé un bûcher ». Mais le folkloriste objecte « qu'une cabane est creuse et qu'un bûcher ne l'est pas ; 2° qu'on ne met pas le feu à une cabane, alors que le mettre à un bûcher est essentiel ».

Argumentation qui, à notre avis, sert de boomerang pour défaire cette contestation, dès lors que BORDE est effectivement une cabane destinée à être brûlée, rituellement, avec ses occupants honnis, humains ou animaux, responsables supposés des calamités de ce monde, bref voleurs, sorcières ou leurs substituts ophidiens ou félins, voire lépreux ou prostituées condamnés à vivre au *bordel* infamant, dont se précise mieux l'étymologie.

La série BOUHOURD, BOUR correspond en Picardie aux feux de la Saint-Jean et de Carnaval-Carême. Elle dérive, Van Gennep l'admet[12], du vieux français *bohordicum*, « échafaudage fait de madriers bien assemblés qui rappellerait mieux une cabane régulièrement construite et qui a donné la série *bouhourdi*, etc., de l'Avesnois, du Boulonnais et de la Picardie ».

Fort de tout cela pourquoi le même folkloriste récuse-t-il que la série BURE, répandue sur un territoire assez vaste (Lorraine, Alsace), vienne du bas-latin *bura*, *burica*, « petite loge en branchages »[13], qui a donné en Morvan et en Auvergne *buron*, et soit à rattacher à un verbe bas-latin *burare*, brûler, « qui a disparu sans laisser de traces » et aurait donné *amburo*, *comburo*, avec le dérivé *bustum*, endroit où l'on incinère les cadavres ? Alors que convergent les données : un édicule qui peut et doit flamber, dont les préfixes ou

11. VAN GENNEP, *op. cit.*, p. 1010.
12. *Ibid.*, p. 1010-1011.
13. *Ibid.*, p. 1011.

dérivés précisent qu'ils ne brûlent pas seuls... mais avec des usagers !

Le domaine de la série CHALIBAUDE, CHARIBAUDE est aussi très étendu. « Le début du mot rappelle directement *charivari*, *chalivali* ; la fin, *gerbaude* et les anthroponymes en *bald*, *baud* », note pertinemment Van Gennep[14]. Le second radical, ajoute-t-il, est celui de BAUDE, ayant le sens de gai, jovial, déjà « employé dans le *Roman de la Rose* et chez Villon », comme dans l'expression *s'ébaudir*. « Le nom de *baudelle* ou de *chalibaude*, donné en Poitou à un feu flambant et de courte durée, signifie *feu gai*, *joyeux*. » Ce qui correspond bien au nom souvent donné au bûcher de la Saint-Jean ou de Carnaval-Carême, celui de « feu-de-joie », en français et en patois, ou à ce que le glossaire de Cormac appelle des *tene shoinmech*, les « feux de joie » de Beltene, dressés dans la nuit du 30 avril au 1er mai.

Par ailleurs il semble aussi, dans la vallée de la Loire, que le terme de *chalibaude* désignait un feu de fagots ou de branchettes aptes à la construction d'une cabane alors que le feu de mauvaises herbes, lui nommé *brûlot*, suggère le simple entassement pour la combustion. D'où il faut en déduire que si le second composant BAUDE est un adjectif qualifiant la gaieté qui entoure ce feu, sa nature ligneuse, que recoupe, en outre, la série LIGNIÈRE, LINIÈRE des feux de Carnaval-Carême[15], et issue de *lignum*, qui a donné le vieux français *lignier*, tas de bois à brûler, est à rapprocher, d'une manière ou d'une autre, du premier élément du mot : CHALI. Et par la même occasion de celui du *chalivali* ou *charivari* dont les alternances peuvent être dues au jeu des liquides, mais où Sainéan et de nombreuses encyclopédies à sa suite résolvent facilement leur incertitude, en y voyant une formation spontanée et une création onomatopéique. Car s'il en était ainsi *chalibaude* le serait aussi, alors que l'on pressent en ce nom du bûcher l'affinité avec ses homologues.

14. *Ibid.*, p. 1789.
15. *Ibid.*, p. 1011.

Le mot de *chalivali* est connu depuis 1310. En 1372 se montrent même clairement ses variantes *Carivarium sive Charivalli*[16], sa forme littéraire et actuelle apparaissant chez Froissart, avant les tumultueux termes *boulevart* et *hourvari.*

Or qu'est-ce qu'un *charivari* ?

« Aux dernières veillées, on commence à s'occuper du *charivari de Mardi-Gras* qui met en scène un personnage, le *bineau* ou *binot* (*bino :* je double, je remplace) chargé de tous les méfaits de l'année précédente (Hurepoix), ou même un couple, le *Marquis* et la *Marquise* (Brie), qui tourne en ridicule et voue au mépris le mari et la femme trop enclins à faire bon marché de leur honneur conjugal... Le charivari se déclenchera pour l'adultère, c'est la *claque* (Artois). On ramasse toutes les vieilles casseroles, poêles à frire du pays, le cortège parcourt les rues du village en criant des injures à l'homme et à la femme, nommés ouvertement par leur nom. Le lendemain on *brûle l'homme* devant *la maison de la femme* »[17].

Curieux détour assurément qui, par le *charivari*, nous ramène à la notion du coupable et à sa destruction par le feu. Or le *bineau* ou *binot* qui double et remplace un autre conjoint fournit l'éventuelle clé du deuxième composant du chari*vari*, issu du latin *varium*, traduisant aussi le concept de changement, de *vari*ation, d'inconstance, du chéri ou *chari* initial.

A l'énigme qu'est encore le premier radical des mots *chalibaude* ou *chali*baude l'étude de leurs seconds circonscrit un substantif en rapport avec le bois ou sa combustion, la gaieté des feux cycliques, la maison ou l'abri des amours coupables ou changeants. Notion qui est aussi celle qui ressort des mots *borde* ou *bordel* et autres *cabanons* ou bicoques qui font la joie des feux de la Saint-Jean ; tels sont le *cobonou* du canton de Montbazens ou le *cabanellos* lozérois.

Il y a donc aussi lieu de penser que le *chali* du *chalivari* ou des *chalibaudes* est un abri en bois du même type que les

16. *Ibid.*, p. 622.

17. P. L. Menon et R. Lecotté, *Au village de France*, Paris, Ed. Bourrelier, 1954, p. 44.

autres. On songe à ce petit bâtiment fait de planches et construction légère, champêtre ou établie sur la voie publique, le *chalet*, mot d'origine suisse que l'on rattache au celtique *cala*, abri. De plus, les variantes des liquides entre *charivari* et *chalivali* introduisent peut-être, en fait, des jeux de mots circonscrivant la même idée. Les noms médiévaux, orthographiés parfois en *Charavallium* ou *Charivalli*, peuvent permettre de rattacher le second radical au latin *vallis*, pluriel en *vallium*, faisant dudit composé le « chalet des vallées ».

Reste à expliquer *charivari*, à relier la notion de chalet, d'habitat en bois à celle de changement. Mais qu'est-ce qu'un charivari sinon une manifestation face à l'instabilité de foyer et de domicile dès lors qu'un conjoint change d'âme sœur dont il faut, éventuellement, apaiser le courroux ? Le charivari apparaît, littéralement peut-on dire, comme la sanction devant « l'abri de l'inconstant », devant la maison de l'infidèle, devant cette pauvre bicoque qu'était la demeure de nos ancêtres les plus moyens, bref de ceux au moins vivants dans la protohistoire.

Mais une autre étymologie proposée pour le charivari vaut d'être signalée. Elle ferait venir le mot de l'Italie du Nord ou du Piémont. Un arrêté pris à Turin le 8 juin 1343 interdit de *facere javramaritum*[18], et ailleurs : *Ne fiat de cetero zenramari.* On rencontre ensuite les formes *zevramari*, *zavramarita*, *chevramariti.* Actuellement, les formes *chiavramarito* et *capramarito*, ou même l'expression *ciabra* ou *chiabra dei mariti*, subsistent en Piémont, du nord au sud.

Or tous ces termes, utilisant le bouc ou la chèvre comme métaphore injurieuse de la persistance chez certains vieux de l'instinct sexuel et de l'érotisme, en rapport avec les réels débordements des capridés ayant fait du bouc le symbole chrétien d'une luxure diabolique, rappellent une autre coutume matrimoniale : la présentation lors du mariage du cadet ou d'une cadette d'une chèvre ou d'un bouc, non seulement

18. VAN GENNEP, *op. cit.*, p. 623.

à la sœur aînée, mais aussi au frère aîné resté célibataire. La bête doit être enrubannée et ornée de fleurs... comme le seraient un conjoint et une conjointe.

On songe de même au baisage des plus belles paires de cornes par les condamnés des *cours coculaires* ou par les femmes mariées, à Mardi-Gras ou au Dimanche des Cornes (le Dimanche Gras) dans le Midi français[19].

La satire était même cuisante, du moins pour l'effigie de celui qui avait dérogé aux mœurs, si l'on en croit une coutume de Cambrai-ville. A la Saint-Jean on « ornait les bûchers de *poupées* de papier doré et habillées d'étoffes à fleurs, ou de mannequins de grandeur naturelle qui représentaient les personnes dont on voulait se moquer ou se venger, hommes ou femmes, tels un mari trompé, *une fille ayant fait bon marché de sa vertu*, un bourgeois, un homme politique, etc. »[20].

Dans les campagnes du Cambrésis on brûlait aussi des mannequins et à Valenciennes, selon un texte de 1825, on surmontait souvent le bûcher de figures d'hommes et de femmes revêtues d'habits quelquefois assez bons.

A Saint-Omer, dans le premier quart du XIXe siècle, les enfants sommaient le feu d'un *Barnaba*, « signe grotesque et sujet d'auto-da-fé que la malice a parfois formé pour désigner quelque ridicule du voisinage »[21].

Renel, d'après un témoin oculaire, rapporte qu'en 1890-1900, à Tours, les habitants des quartiers périphériques surmontaient de même leurs bûchers de la Saint-Jean de *baboins*, sortes de bonshommes de paille grotesquement vêtus et destinés à être flambés.

En Auvergne enfin, dans le canton de Riom, les feux du cycle donnaient l'occasion de brûler des *poupées* (homme ou femme) suspendues à une ficelle. Dans le canton de Clermont-Ferrand, ces mêmes poupées appelées *madames* avaient un sort identique.

19. *Ibid.*, p. 1076 et s.
20. *Ibid.*, p. 1849.
21. *Ibid.*

Renel qui regardait ces sacrifiés comme les remplaçants d'anciennes victimes humaines brûlées lors du solstice d'été est-il à critiquer comme l'a fait Van Gennep ?

L'objectivité du folkloriste l'amenait pourtant à citer l'opinion inverse de l'auteur de la *Statistique impériale et royale* du département du Nord. Son préfet, Dieudonné, affirma en effet en 1804 : « La croyance aux sorcières était si enracinée dans ce département que chaque année on brûlait dans toutes les communes, le jour de la Saint-Jean d'été, un mannequin représentant un homme, et cela pour conserver le souvenir du supplice réservé aux sorciers. Cette pratique aveugle s'observe encore et se pratique dans un grand nombre de communes »[22].

Et la notation du préfet prend tout son intérêt parce que non suspecte d'être déformée pour démontrer quelque filiation entre l'usage constaté et la religion celtique, dont n'a cure le délégué impérial.

Quoique Van Gennep se plaise à souligner qu'il y a peu de mannequins brûlés à la Saint-Jean en France, et aussi « en Allemagne et en Autriche », cette réalité semble à rapprocher d'autres usages qu'il rapporte. Par exemple, dans la région de Vichy, on représentait jadis parfois la dernière fille d'une famille qui se mariait par une poupée qu'on incendiait. Dans quatre provinces contiguës (Bourgogne, Nivernais, Orléanais et Berry) existe une zone homogène où un bûcher était allumé lors du mariage du dernier enfant. La jeunesse du pays ramassait tous les balais du village, les mettait en tas autour d'un arbre fixé en terre. L'un des conjoints allumait ce bûcher autour duquel dansait la noce, les jeunes, la mariée la première, devant sauter par-dessus, comme pour certains feux de la Saint-Jean ou des Palilies romaines.

C'est par cette coutume que Guillemot expliquait l'expression « rôtir le balai »[23] pour « mener une vie déréglée ». Une vie

22. *Ibid.*, p. 1848.
23. *Ibid.*, p. 637.

de sorcière ou de vieille fille ayant eu du mal à trouver son âme sœur, ce qui semble anormal, donc critiquable, et qui dérogeant à des usages sacro-saints doit être éventuellement puni ! Ou tout au moins ridiculisé, comme l'offrande d'un bouc ou d'une chèvre aux aînés célibataires lorsque leurs cadets convolent.

L'usage du bouc (Lorraine, Champagne, Bourgogne, Savoie, Touraine) est à rapprocher, par son aspect critique et satirique, du concert cacophonique qui accompagne le charivari et sévit à la porte des veufs ou veuves qui se remarient. Munis de casseroles et de chaudrons, sur lesquels on frappe à tue-tête, les gars du pays « bassinent » les futurs conjoints. D'autres termes dérivent de l'instrument employé pour produire ce *raffut* : *tintamarre* rappelle les objets qui tintent, *carcavèle* évoque le bruit des grelots ornant le collier des chevaux et mulets, ou *simbeleria*, *ciambellaria*[24] celui obtenu non pas tant de nos jours sur des cymbales que sur des chaudrons. Ce qui faisait d'ailleurs écrire au comte de Villeneuve que *charivari*, *chalibari* dérivaient du grec *chalybarion* en raison du tapage sur des vases d'airain ou de fer *(chalybs)*.

Le nom de *tracassin*, utilisé du Mâconnais au Limousin, traduit quant à lui les intentions. Mais la série *bessenade*, *bessenaje* ou *bassinée* lorraine[25], l'usage des *bessenas* ou *besseners*, bassins de cuivre et de fer blanc, mieux que la *huée* ou le *haro* normand, nous ramènent au cycle de la Saint-Jean avec une coutume bretonne dite du *chaudron sonore*[26]. Elle consiste à faire chanter une bassine ou un chaudron à lessive en fixant sur un de ses bords des joncs ou des baguettes enduits de résine ou de goudron, puis en passant les doigts dessus, comme pour *traire une chèvre*, d'où en certains lieux le nom de l'usage, et jusqu'à ce que vibre la tige. Le bassin sert de caisse de résonance. On y met de l'eau, ou des objets de métal, pour modifier le son des vibrations qui s'entendent à

24. *Ibid.*, p. 624.
25. *Ibid.*
26. *Ibid.*, p. 2004 et s.

quelques kilomètres à la ronde. Le bruit est terrifiant, nuancé, impressionnant.

Cette opération se fait la veille de la Saint-Jean, mais aussi aux charivaris ou lorsque l'on termine la charpente d'une maison. Van Gennep rapporte même que « la maison du boulanger de Plouernin ayant été infestée de couleuvres venues d'un bois voisin, on fit chanter le chaudron et toutes les couleuvres repartirent vers le bois d'où elles étaient venues ». Curieusement se retrouvent donc associés : feux de la Saint-Jean, habitat, charivari, ophidiens à chasser.

En d'autres termes s'affirment la convergence et l'archaïsme des thèmes. Van Gennep lui-même est prêt à leur accorder une haute antiquité. Et il ajoute, sans trop se rendre compte que le phénomène orageux n'est pas incompatible avec sa déification à travers les sorciers et démons y participant : « Quel a été le but de ce vacarme ? Prophylactique évidemment. Mais que voulait-on éloigner ? L'une des hypothèses serait qu'on voulait écarter ainsi l'action des démons et les maléfices des sorciers... Il vaudrait mieux, je crois, assimiler les bassines aux cloches, dont le son éloigne ou dissout les nuages de grêle et de foudre... C'est l'hypothèse explicative admise pour la plupart des cas d'emploi rituel des chaudrons dans l'Antiqulté classique et germanique, contrairement aux autres théories, par von Geramb... »[27].

Et comme exemple parallèle le folkloriste français cite l'usage modernisé, à la Saint-Jean, de tirer des coups de fusil pendant que le feu brûlait, en Alsace ou à Tulle, depuis les tourelles du clocher de l'église, et sur les collines avoisinantes, en donnant l'impression de vouloir ainsi « dégager l'atmosphère des influences malignes »[28].

De plus, le fait que la pratique du chaudron sonore, d'où naît, disent certains, un bruit de « tonnerre », nécessitait des récipients de grande taille, en cuivre, ou en airain, générale-

27. *Ibid.*, p. 2017.
28. *Ibid.*, p. 2018.

ment sans anse, et à placer sur un trépied, engendre la comparaison avec ces bassins que l'on retrouve dans les sépultures celtiques.

Sinon le chaudron de Gundestrup, au moins par exemple le bassin de bronze, sur trépied, qu'a livré un tumulus hallstattien de Sainte-Colombe (Côte-d'Or) : le décor du récipient avec des têtes de griffons aux gueules largement béantes, et clamant assurément en direction d'ennemis potentiels, implique une vocation sonore et dissuasive pour l'ustensile. La similitude avec des exemples trouvés à Olympie, ville grecque spécialisée dans le culte de Zeus, renforce plutôt qu'elle n'exclut les rapports de l'objet avec le culte d'un dieu céleste et lumineux.

Et l'on songe aussi aux chars processionnels qui, dès la protohistoire, comprennent parfois un chaudron porté sur roues et d'échelles diverses, mais dont le plus bel exemple français est celui de la côte Saint-André (Isère), monté sur quatre roues et portant un grand seau de cuivre qui présente un air de famille incontestable avec celui de Hallstatt appartenant à la tombe 504. On peut penser que la circumbulation à travers tout le territoire à protéger ne nécessitait qu'un chaudron pour la collectivité concernée, alors que la variante ensuite bretonne, au pays gallo, fait que chacun opère devant sa porte, du moins selon un témoignage rédigé vers 1764.

Quant aux feux eux-mêmes, à la Saint-Jean, l'attestation est bien plus ancienne. Saint Eloi, né en 588 dans le Limousin, y fait allusion dans l'une de ses homélies dont son biographe saint Ouen a intercalé les éléments dans sa *vita*. Le texte latin, une transcription de d'Achery, emploie le mot *pura*, d'origine grecque, qui signifie *feu de camp* et *feu allumé en commémoration d'une victoire*. Ce qui est approprié pour la lutte dont le bûcher-abri témoigne à ce que nous avons vu. Aussi Van Gennep ne devrait-il pas trop s'étonner que Barthélemy traduise *puras* par *femmes impudiques* si l'on se remémore que lesdits bûchers, dits *bordes* sinon *bordels*, petits abris pour condamnés, sorcières et femmes impudiques ou

incurables contagieux, voire êtres diaboliques, par simple métonymie pouvaient faire traduire le contenant par le contenu.

Puis vient Jean Beleth qui, dans son *Tractabus* publié en 1165, met les feux de la Saint-Jean en relation avec les dragons qui infestent l'air pendant l'été, nagent dans les eaux courantes ou dans celles des puits qu'ils polluent : c'est pourquoi il convient de faire un feu avec des os dont la fumée chassera ces sales bêtes. D'ailleurs en Artois et Picardie le nom de FU D'OS[29] désigne tous les feux de la Saint-Jean quels qu'en soient les matériaux, encore que ces régions soient justement celles où, même encore au début du XXe siècle, des os d'animaux morts étaient brûlés à la Saint-Jean.

Van Gennep a-t-il pour autant raison de qualifier d'explication « fantaisiste, sans plus », l'hypothèse, signalée par Demont, de certains auteurs qui comprenaient sous le terme picard *feux d'host*, feux d'ennemis *host*iles au pays, et s'orthographiant même *ost* dans l'ancien français. Car le folkloriste qui avait plus d'intuition en ce qui concerne l'engouement pour les bûchers de l'Inquisition chez certains sectaires aurait pu même les rapprocher, sinon de la mythologie celtique qu'il méconnaît, du moins de cette déclaration symptomatique d'un libelliste, du temps de la Ligue, et disant des protestants : « Il fallait les bailler aux seize de Paris la veille de la Saint-Jean, afin d'en faire offrande à Saint-Jean en Grève et que, attachés comme fagots, et leur roi dans le muid où l'on met les chats, on eût fait un sacrifice agréable au Ciel et délectable à toute la terre. »

Or si la boutade peut laisser croire que les humains pourraient être les substituts des animaux, c'est bien l'inverse qui s'est produit avec l'adoucissement des mœurs, lorsqu'on en cherche le témoignage là où il est attesté, dans le culte d'un autre dieu typiquement indo-européen par ses affinités ignées et héliaques, à savoir Vulcain.

Mais surtout son prototype archaïque étrusque ! Celui que

29. *Ibid.*, p. 1792-1793.

la mythologie romaine rapproche du Soleil (*nonnulli eundem Solem et Vulcanum dicunt*, écrit Servius) : comme père d'un méchant démon local du feu, Cacus, il se voyait consacrer les bûchers qui brûlent les armes des ennemis vaincus. C'est lui qu'on priait d'épargner les incendies dans Rome. Ce dieu ancien du feu destructeur avait donc aussi ses principales fêtes, les Vulcanalia, le 23 août, qui marquaient la fin de la canicule aux fortes chaleurs. *Vel(xans)* (à rapprocher du Zeus Γελχανός de Crète[30] que son attribut, le coq, le volatile consacré à Mercure, si important dans la mythologie gallo-romaine, met sans doute en rapport avec le soleil dont il annonce les levers matinaux, comme ceux de la planète mercuriale qui voisine l'astre du jour), en Etrurie, était l'un des dieux qui lançaient la foudre, et d'ailleurs toujours défavorable dans les cases divinatoires du foie de Plaisance.

Constructeur du char de Phœbus-Apollo, le char solaire, forgeron, avec les Cyclopes, des foudres de Jupiter, Vulcain, dieu d'un feu à la fois bienfaisant et dangereux, était mis en relation avec son antidote, l'eau, notamment celle du Tibre qu'il incarnait. A Rome, aux Vulcanalia, d'après Varron, on organisait un concours de pêche dans le Tibre et on jetait les poissons pêchés, avec d'autres animaux, sur des bûchers allumés sur les rives du fleuve « à la place des anciens sacrifices humains » *(pro animis humanis)*[31]. Rite que l'on comprend par rapport à la Canicule qui se termine ou commence. D'où sans doute la relative stérilité de la controverse entre certains latinistes parce que Festus situe, lui, la fête en juin. On la devine comme parallèle à celle de la Saint-Jean des autres pays européens, mais dans une forme plus pure et attestée : celle de bûchers pour des ennemis vaincus, consumés avec armes et bagages, mais en relation avec l'eau, antithèse du feu.

Les poissons brûlés aux fêtes du Tibre évoquent les serpents hydrophiles pareillement sacrifiés lors des feux de la

30. A. Grenier, *Les religions étrusque et romaine*, PUF, coll. « Mana », p. 44.
31. *Ibid.*, p. 106, 113, 126, 127.

Saint-Jean et de l'anguipède vaincu de l'iconographie gauloise dont les jambes se terminent parfois en nageoires. Enfin, nous savons par César que les Gaulois ne brûlaient point que les humains, mais des biens dont on peut supposer qu'ils appartenaient à ces vaincus. Le parallélisme apparaît là encore jusque dans les détails, non seulement avec les bûchers vulcaniens des armes d'ennemis dominés, mais avec ceux de la Saint-Jean où l'on inclut des vieilleries mobilières que l'on peut croire, comme chats ou serpents, être les succédanés de sacrifiées plus réelles. Singulièrement, comme pour illustrer le texte du conquérant latin sur les réceptacles d'osier qui étaient utilisés dans les feux celtiques, les villageois de Fontenay-le-Fleury ont pour tradition particulière d'ajouter, empalés dans le mât central, tous les objets en vannerie hors d'usage. Et ailleurs les paniers en osier emprisonnant les ophidiens à incendier confirment par les contenants et contenus le thème rituel circonscrit.

Le culte rendu à un dieu désigné comme Vulcain et objet de maintes dédicaces à l'époque gallo-romaine mérite quelques développements par les recoupements qu'il donne dans cette même direction. C'est moins le dieu-forgeron qui est invoqué à Nîmes, par une femme implorant Vulcain et les vents, qu'un dieu céleste ayant aussi quelque pouvoir sur les conjectures favorables du temps.

Une dédicace de Sens qui s'adresse « à Mars, à Vulcain et à la très sainte Vesta » et formulée par trois femmes apparentées à trois hauts dignitaires — un grand prêtre du confluent lugdunais et deux flamines d'Auguste — bref par six dédicants, comme le note Thévenot, ne peut s'appliquer qu'au dieu protecteur de la cité des Sénons. Outre que Vesta est une parèdre qui implique à elle seule l'idée du feu et du foyer, « en fait nous reconnaissons ici non pas une véritable triade, mais un couple dont le dieu est glosé deux fois, sous les noms de deux divinités équivalentes »[32].

32. E. Thévenot, *op. cit.*, p. 128.

Pourtant, si les archéologues spécialisés (Jullian, Duval, Thévenot, Benoît) sont d'accord pour deviner dans le Vulcain gallo-romain, à la noble prestance et à la vie conjugale stable, un dieu autrement majeur que le boiteux forgeron ridiculisé par Homère et une variante celtique de sa vocation jovienne, les démonstrations restent ténues.

Puisqu'une déité du feu est objet du propos, n'est-ce pas autant ou en dernier ressort du seul folklore calendaire présentant des bûchers cérémoniels que l'on peut trouver d'autres recoupements et éclaircissements ?

Outre les feux de la Saint-Jean, ou les mêmes périodiquement décalés et avancés au début de mai par le comput gaulois, ceux de Carnaval-Carême semblent avoir avec eux quelque affinité.

Sur le plan étymologique d'abord : non seulement on retrouve dans ce cycle les noms de bûchers déjà étudiés pour la Saint-Jean (tels que *bures*, *bordes*, *bouhourd*), mais s'y développe aussi la série *Cabanne*. Ainsi sont les *chevanne*, *chavanne* franc-comtois et champenois, avec la variante neufchâteloise *tchavanne*, tous dérivés, non pas comme le propose Van Gennep, de l'appellation de quelque « lieu défriché et mis en culture », mais bien du bas-latin *capanna* (cabane, chaumière, donc de deux propriétés incluant l'idée contiguë de terrains jardinés), mot qui a ensuite donné son nom aux hameaux et villages ou communes comme *Chavannex* (Sciez, Haute-Savoie), *La Chavanne* (canton de Montmélian) et communes d'Arvillard, de Cessens, de Noyer (Savoie), *Les Chavannes* (communes d'Aiguebelle, Beaufort, Marthod, La Rochette, Saint-Alban) ou divers autres toponymes savoyards : *Chavonne*, *Les Chavonnes*, *Chavannerie* ou *Chavonnerie*, etc.

Et si « l'on n'a pas encore expliqué la série *ébo-ébaux* du Genevois » ou *ébaux*, *ébo*, *libo*[33] à Annecy, peut-être le rapprochement avec le nom local de toute construction du type

33. A. Van Gennep, *op. cit.*, p. 1007.

cabane en donnerait-il la clef. Adolphe Gros, dans son *Dictionnaire étymologique des noms de lieu de la Savoie*, signale déjà celui d'*Ebau*diaz = groupe de chalets, tandis que le pâtre haut-savoyard lance à son troupeau les notes lentes de sa litanie :

> « Au *libo*, au *libo*, les minnes, vin vito, vin au *libo*, au *libo*, ô ô ô

c'est-à-dire :

> « A l'étable, à l'étable, les miennes ! Venez vite à l'étable »[34].

En d'autres termes le nom, en patois, du bûcher de carême est celui-là même d'une construction contenante. Et en Dauphiné Van Gennep note que le bûcher, à Orcières et Champoléon, s'appelle « faissière », féminin du mot *faissier* désignant le vannier qui confectionne des ouvrages de faisserie, tels que pouvaient être les mannequins pour auto-da-fé décrits par César.

On songe, en ce cycle calendaire, à la crémation du mannequin de Carnaval, mais le hasard comme le vestige pouvant être *a priori* la cause de l'affinité formelle, il convient d'approfondir notre connaissance de Mardi-Gras.

Le personnage gueulard du folklore carnavalesque porte maints noms parodiques[35]. « A Nantes on nomme le Dimanche Gras la *Saint-Goulard*, le Lundi Gras la *Saint-Pansard* et le *Mardi-Gras* la *Saint-Dégobillard*. Ce nom de *Pansard* ou *Pancha*, ou *Panchart*, employé par Rabelais, apparaît aussi en Hainaut, en Champagne, en Béarn, etc. Dans certaines régions du Midi, le Mardi-Gras est dit *Saint-Crapazi*, en Barrois lorrain Saint-Crevaz. Tous ces noms font allusion à la licence alimentaire, qui est d'ailleurs figurée aussi par le gros ventre qu'on donne au mannequin représentatif de la période

34. M. Le Roux, *La Haute-Savoie*, Masson édit., p. 133.
35. A. Van Gennep, *op. cit.*, p. 970 et s.

ou du jour »... Une chanson ariégeoise nous montre même comment Carnaval crève en glouton qu'il est :

Carnabal es un brabe home
Mes qe n'ero un pauc gourmand
S'en foutec trop dins la panso
Et crebec tout en soupan[36] *!*

C'est également à la liberté alimentaire que se réfère le nom devenu français de *Carnaval* dont l'étymologie reste l'objet de controverses. On voudrait que le nom corresponde « aux termes ecclésiastiques de *carne levaris*, *carne levarium*, *carnis levamen*, auxquels correspond le catalan *carnes toltas* (viandes ôtées), déformé en *carnistoltes* ». D'autres prétendent tirer *Carnaval* de *carne vale* (adieu la chair !)[37] groupant un mot italien et un mot latin, comme l'a proposé Pasquier *(Recherches de la France)*, approuvé par de Villeneuve. Mais ce dont doute, non sans pertinence, Van Gennep, car alors « il faudrait expliquer la métathèse *ne-leva* en eval ou aval, qui apparaît comme contraire aux règles normales du passage du latin en français ou supposer un prototype *carne valere*..., qu'aucun texte ancien ne fournit ».

Voire ! Le mot *Carnavale* est connu, notamment en Wallonie, au singulier ou au pluriel sous les formes *Carnevalle*, *Carnevalles* ou *Carnavalles*.

Le premier terme est assurément en rapport avec la viande considérée comme nourriture : la chair a d'ailleurs été présente ainsi, même en français, dans le terme médiéval de *Charnage* pour désigner la période des jours gras, et s'est d'ailleurs conservée sous la forme *Carnage* dans le Boulonnais, *Charnat* et *Carnuat* dans le Forez. Donc partout le personnage carnavalesque est nommé en fonction de son appétit, de son embonpoint, de sa gueulardise. Le Mâchecroute cité par Rabelais pour Lyon a son pendant dans le bouffi *Mallargé*,

36. M. Vloberg, *Les fêtes de France*, Grenoble, Arthaud édit., 1942, p. 32.
37. A. Van Gennep, *op. cit.*, p. 876.

Meurlajé ou *Morlagé* qui qualifie aussi Mardi-Gras de *Boule-de-graisse* à Lannion.

La direction de la recherche étymologique doit donc orienter vers une explication qui accuse les goûts carnassiers de *Carnaval* plutôt que vers l'image ascétique du carême que donne l'équation « Adieu la chair ».

Or le deuxième composant de Carnaval fait songer à deux radicaux indo-européens. D'une part WEL[38], qui a donné *val*, *vallée* et *avaler*, auquel cas Mardi-Gras serait le héros du jour où l'on ingurgite force viande au départ du carême. Encore que le composé Carnevalle, avec une voyelle à maintenir dans le premier composant (carne, carna) et entraînant une contraction avec la première d'*a*vale, laisse en suspens l'interprétation.

Un autre radical indo-européen occidental, WAL[39], exprimant la force, la *val*eur, d'où le français *val*oir donne peut-être une solution voisine.

Par rapport à la *viande de carême* qui nomme le poisson salé, la morue, le hareng, etc., ou à la *viande creuse* se rapportant à toute chair peu nourrissante, et même à la *menue viande* qui caractérise celle de la volaille ou du gibier, carne parfois dite aussi *viande blanche*, par contre la *grosse viande*, celle de boucherie, sert aux agapes de Mardi-Gras dont Carnaval, qualifié de Viande (ou Chair) Forte, voir de Fort-en-viande ou de Force-Chair, serait ainsi l'exact doublet. Songeons que le Mardi-Gras, jour de « Carême prenant », fut jour connu en Limousin, au XIIe siècle, sous le nom populaire et significatif de *larduarium*.

L'étymologie traditionnelle de *Carnaval* est trop l'antithèse de ce qu'est sa personnification pour ne pas souligner la contradiction avec la narration de l'historien dacquois Emile Magne sur les réjouissances auxquelles se livrait le peuple parisien à cette occasion : « Toute la foule se dirigeait

38. R. GRANDSAIGNES D'HAUTERIVE, *Dictionnaire des racines des langues européennes*, Larousse édit., p. 236.
39. *Ibid.*, p. 229.

vers la Seine où l'énorme *Mardi-Gras* et le squelettique *Carême* combattaient chemin faisant... » Et qui ne se souvient de l'expression « la figure de Carême » traduisant l'attitude de circonstance et triste à souhait en opposition flagrante avec la liesse de Carnaval !

Autre thème cérémoniel de la fête, et caractéristique : la promenade du *Bœuf Gras* ou *Bœuf Viellé.* Comme le note Van Gennep, « plusieurs auteurs ont rappelé à son propos le dieu gaulois (?) Tarvos Trigaranos, ou le dieu Taureau égyptien Apis, mais sans pouvoir fournir en faveur de leur hypothèse de filiation des preuves réelles. D'autres n'y ont vu, à plus juste titre, que l'emblème corporatif des bouchers, de même que l'emblème corporatif des boulangers-pâtissiers, promené le jour de la Saint-Honoré, était un magnifique gâteau, plus ou moins orné. Le raisonnement analogique ou participationniste est, en somme, intelligible : le Carnaval est la période de bombance carnée et ce sont les fournisseurs attitrés de viande qui sont alors à l'honneur, aussi au profit... C'est donc à la période de force et de puissance, sinon peut-être même de formation, des corporations médiévales tout au plus que remonterait la promenade publicitaire, et non pas magico-religieuse, du Bœuf-Gras. Car il est dit nulle part, comme des cendres d'un bûcher cérémoniel, par exemple, ou dans l'Antiquité des restes d'un animal sacrifié, que ses fragments aient pu agir, par gestes ou incantations, sur les forces naturelles ou les maladies. Nulle part non plus on ne discerne même une allusion au caractère prétendu sacré de l'animal, à la sacralisation d'un de ses membres ou de sa graisse, de ses cornes ou de sa peau, ou enfin de son abattage... »[40].

Malgré cette démonstration magistrale un récent ouvrage sur *Le Carnaval*, sans récuser point par point l'argumentation du grand folkloriste, nous fait lire sur cette période de fête : « C'est alors que les déguisés sacrifient le Taureau trigaranos (aux trois grues gardiennes) : le bœuf gras... »[41].

40. A. Van Gennep, *op. cit.*, p. 956.
41. C. Gaignebet, *Le Carnaval*, Paris, Payot édit., 1974, p. 166.

Alors que la convergence de ce qu'a constaté Van Gennep sur le plan des us et coutumes avec une étymologie plus en rapport ramène le bœuf ou le personnage de Mardi-Gras et ses variantes à être des créations médiévales pour une grande part, reste posé le problème de l'héritage de thèmes cérémoniels et religieux antérieurs, en une proportion à déterminer, ou même ramenée à zéro, dans ce que constate, mais n'explique pas non plus Van Gennep au sujet des diverses manifestations carnavalesques. Reste en effet à savoir, indépendamment de la solution étymologique et d'un folklore lié au carême chrétien, si les personnages carnavalesques, assimilés à Mardi-Gras, souvent représentés ventripotents en fonction de leurs appétits et beuveries d'un jour, ont d'autres aspects, c'est-à-dire fonction religieuse, antécédents divins ou valeur de boucs émissaires, dans une liturgie aujourd'hui vieillie et dénaturée où ce qui paraît secondaire, anecdotique nécessite un examen plus approfondi, parce que justement objet de recoupements.

Certes l'exécution ou la mort de Carnaval par noyade ou crémation n'a rien de glorieux. On ne sent guère en ce personnage bouffi, gueulard, vineux et loqueteux un quelconque dieu se faisant homme, puis conduit au sacrifice, soit pour le rachat des fautes humaines, soit comme illustration dialectique du thème de la mort-renaissance des mythes d'éternité. N'en déplaise hier à Dontenville, aujourd'hui à Gaignebet, le lien Gargantua - Mardi-Gras n'est pas établi. Rabelais, avec les possibilités encyclopédiques de son époque, a créé, à partir d'une personnification divine des campagnes, un nouveau héros herculéen, fort en appétit, par contamination et enrichissement avec celui qui menait bonne vie et chère par temps de fête, idéal philosophique d'un écrivain de la Renaissance. Mais en aucun cas nous ne retrouvons en ce cycle de carême un personnage portant le nom de Gargantua, dont la stature divine, dans les légendes rurales, se situe par des actes dépassant certes l'entendement vu leur ampleur, mais non exclusivement, loin s'en faut, par une bombance qui ne serait d'ailleurs que fonction de sa taille ou de nature héroïque.

Au sujet de Carnaval, comme le note Van Gennep, la difficulté « est de discerner qui l'être ou le mannequin représentent... Il n'existe aucun *mythe* concernant soit la période de Carnaval, soit la période de Carême et leur représentation. Ce qui revient à dire qu'il ne s'agit ni de divinités, ni de symboles divins, comme pour Osiris, Adonis, Déméter, Korè, ou les diverses divinités celtiques, germaniques ou slaves... Il serait donc préférable d'appliquer ici, au moins dans certains cas, la théorie du bouc émissaire, et d'autant plus qu'assez nombreux sont les folkloristes français qui ont noté qu'on charge le symbole animé ou fabriqué de tous les méfaits commis par la collectivité pendant l'année qui se termine... D'ailleurs le supplice du feu était celui qui fut le plus souvent appliqué à ces *boucs émissaires* ainsi que furent les sorcières... »[42].

Dommage, et nous serons d'accord sur ce point avec Gagnebet, que le grand folkloriste n'y voit « rien de rituel » et « rien que de seulement judiciaire », sauf dans la mesure où Van Gennep peut considérer, à juste titre, que les cérémoniels anciens démarquent peu le profane et le sacré, la religion étant plus imbriquée avec les autres superstructures idéologiques d'une civilisation qu'elle ne l'est ultérieurement et aujourd'hui.

Mardi-Gras, Carnaval, Pansart et leurs conjointes représentent assurément des jouisseurs étrangers à l'esprit du carême. Mais le sont-ils par rapport à la vie courante ? Ils apparaissent comme des contestataires désignés, comme des fauteurs de troubles des consciences. Diable, seulement parce que l'on aurait trop ou bien mangé et bu un jour permis, l'on aurait droit au bûcher ! *A priori* le christianisme ne paraît pas avoir été aussi exigeant, sauf en Carême même où, depuis Charlemagne, la transgression pouvait être punie par la peine capitale.

Certes, parfois exceptionnellement qualifiés de Gargantua

42. A. Van Gennep, *op. cit.*, p. 992-993.

et de Bacchus, les mannequins anthropomorphes de Carnaval ne sont sans doute que des réminiscences littéraires comme le croit Van Gennep. Mais parce qu'ils ne peuvent être exécutés que comme simples coupables de gloutonnerie, ils apparaissent bien comme des sacrifiés tous ces personnages carnavalesques brûlés vifs. Le rapprochement est immédiat avec le cadre oppressant des traditions celtiques où, César nous le confirme, le fauteur de troubles passait de vie à trépas par l'intermédiaire du bûcher dans le cadre du culte d'un dieu igné, céleste et tonnant, par ailleurs connu comme tel.

On a trop accusé César de partialité sur ce qu'il rapportait des pratiques gauloises. Il ne pouvait pourtant qu'être frappé des différences entre son pays et le conquis sur le plan judiciaire : à Rome une séparation relative de l'activité religieuse et du pouvoir judiciaire, en Celtique au contraire des Druides faisant office de juges, mêlant le spirituel et le temporel, avec sans doute tous les excès que ce genre d'osmose permet.

Loin de rejeter la remarque de Van Gennep sur le rôle judiciaire du rituel carnavalesque, il importe d'en souligner l'importance. Preuve en est qu'on ne brûlait point que les mannequins de Mardi-Gras. Ainsi à Malmédy, le dimanche de Carnaval est le jour des « haguettes », terme désignant tous les masques que l'on brûle aujourd'hui le Mardi soir, et avant 1854 le Mercredi des Cendres[43].

Quel sens donner au brûlement de la Haguette, personnage grimé dont le balai menaçant, le ramon, fait agenouiller les spectateurs non masqués ; ils doivent d'abord demander pardon à la queue du balai d'un être qui, étymologiquement, serait dérivé de « Hagazuza » sorcière de la mythologie germanique. A la fin cependant la Haguette, mauvais génie chargé de toutes les fautes, est vaincue par le « Trouv'lê », flamboyant, vêtu tout de rouge (soie, velours) frangé de noir

43. *Le carnaval traditionnel en Wallonie*, étude de M. Lang : *Le Carnaval de Malmédy*, Mons, 1962, p. 63 et s.

et ceint d'une écharpe en soie blanche liserée d'or. Dans la main droite il porte le « trouve lê », grande selle de bois impliquant qu'il est cavalier émérite, sinon déité indo-européenne classique, toujours peu ou prou dominatrice des ténèbres et vaincu(e)s figurés.

Les chats notamment ! A Ypres, la coutume était de brûler ces animaux au deuxième mercredi de Carême, appelé en conséquence le Mercredi des Chats[44]. Usage que l'on retrouve en Lorraine, Ardennes, Oise, Côte-d'Or, Isère ; ou en Champagne où Tarbe note que les matous « sont complices évidents des sorciers jetés dans les feux de fagots... ». Et le soir du Mardi-Gras, dans l'Ille-et-Vilaine, n'est-il pas considéré comme celui du « sabbat des chats noirs et des sorciers », tandis que Meyrac rapporte, pour les Ardennes, que « les bêtes mises à mort représentaient le Diable » !

Non traditionnelle sans doute, mais non moins caractéristique est la personnification de Carnaval sous forme d'un âne à Criquebeuf (Seine-Maritime), dont les habitants sont surnommés les *Brûleurs d'Anes*[45], parce qu'ils en auraient employé un, à une date indéterminée, pour le brûler à la place du mannequin qu'on « enterrait » le Mercredi des Cendres.

Ailleurs en Europe idées et rites de crémation d'un coupable se retrouvent. Dans les Grisons par exemple, les enfants brûlaient *il Bagord* et *la Bagorda* (le Vilain et la Vilaine)[46]. Au Frioul on disait *bruciar la Vecchia*, expression que l'on retrouve en Italie du Nord : Lombardie, Vénétie et même Campanie, toutes provinces ayant été atteintes par l'expansion celtique à l'époque de la Tène I, au moins plusieurs décennies durant, et auparavant par la civilisation des Champs d'urnes.

En France et en Espagne, pays de traditions celtiques et celtibères, l'engouement pour la crémation judiciaire, avec les sentences rendues par des ecclésiastiques, notamment par

44. A. Van Gennep, *op. cit.*, p. 1023.
45. *Ibid.*, p. 956.
46. *Ibid.*, p. 947.

ceux de l'Inquisition, et face à la modération romaine aux mêmes époques, traduit assurément la persistance de vieux usages. La condamnation de Jeanne d'Arc au bûcher était bien sûr politique, mais aux arguties théologiques justifiant la peine, d'autres accusations faisaient peut-être appel à des griefs relevant traditionnellement du supplice igné : cette fauteuse de troubles était dite « devineresse, cruelle, dissolue, invocatrice des diables, menteresse, pernicieuse... »[47].

Outre notre héroïne nationale, les vraies ou supposées sorcières, les contestataires divers, et tous les innocents brûlés comme vulgaires chats, serpents et mannequins des bûchers cérémoniels, il était jadis encore un autre personnage folklorique condamné à la même peine ignée.

Tel était en effet le sort réservé à Judas, lors de la période pascale, sur les *Judasfeuers* : leur bûcher était « destiné à brûler les Juifs »[48], ou « le Juif rouge », ou « le juif éternel », ou seulement « Judas », figuré parfois par un mannequin, quoique en France plus souvent par de vieux matériaux ligneux amassés en tas. Encore qu'à Lixing, à mi-chemin entre Forbach et Sarreguemines, le garçon faisant le Judas, coiffé d'un haut bonnet en forme de quille orné de nombreuses bandes de papier peint, étant balancé sur le bûcher, voyait parfois sa culotte prendre feu.

Rien que sur le sol français la coutume touche la Lorraine, l'Alsace, le territoire de Belfort. Mais elle a lieu aussi en Suisse à Einsiedeln et à Wil, canton de Saint-Gal, de même que dans le Valais. Comme le note Van Gennep, « cette tendance folklorique s'est d'ailleurs exprimée dans bien d'autres pays : au Tyrol, en Haute-Bavière et dans le Lechrain ; en Franconie à Forchheim, à Cologne autrefois ; dans la Sarre, où l'on chasse aussi Judas de l'église lors des Ténèbres et où on le brûle le jour de Pâques ; en Angleterre, où la veille de Pâques un certain nombre d'hommes et de garçons brûlaient

47. R. Pernoud et M. Rambaud, *Telle fut Jeanne d'Arc*, Paris, Fasquelle édit., 1957, p. 315.
48. *Ibid.*, p. 1257 et s.

Judas, représenté par un mannequin, sur un grand bûcher édifié dans un champ... »[49].

Van Gennep hésite pourtant (mais pourquoi ?) à rattacher cette zone coutumière, notamment la française, à celle des grands bûchers de Pâques *(Osterfeuer)* « qui ont été relevés dans toute l'Allemagne septentrionale et centrale à partir de l'Altmark et de l'Anhalt à l'Est, par le Brunswick, le Hanovre, l'Oldenbourg, le district du Marz et la Hesse jusqu'en Westphalie à l'Ouest »[50]. Frazer les relève aussi aux Pays-Bas, ce qui ne saurait étonner, compte tenu de la crémation des Haguettes en Belgique à Mardi-Gras. Et Van Gennep signale même des feux de Pâques en Styrie, Carinthie et pays danubiens.

Ces exemples étrangers traduisent la présence d'îlots parmi les grandes zones de feux de la Saint-Jean. Tel est le cas en France où les folkloristes trouvent dans le pays de Bray des feux, soit au premier dimanche de Carême, soit à la Saint-Jean. De même dans le Pas-de-Calais, aux cantons d'Etaples, de Samer, de Desvres et de Marquise. D'où la conclusion logique : « Ces zones à doubles feux sont situées à la limite des grandes zones de Carnaval-Carême et de la Saint-Jean... »[51].

Les feux et bûchers de Carnaval-Carême se font donc chez nous dans une zone « englobant les Alpes françaises moyennes et septentrionales et une partie des pays du Centre, enfin des pays du Nord-Est » pour se relier à la bande rhénane qui monte jusqu'au Jutland[52]. Et sans en exclure des régions comme la parisienne où les feux ne sont surtout connus que par ceux des charivaris faits à Mardi-Gras. Or Van Gennep, après avoir constaté l'existence de cette grande zone d'une parfaite homogénéité, cherchant à comprendre l'origine de ces feux, attestés en Allemagne dès le XIVe siècle, critique ses

49. *Ibid.*, p. 1262.
50. *Ibid.*, p. 1263.
51. *Ibid.*, p. 846-847.
52. *Ibid.*, p. 848.

collègues et les ethnographes comparateurs qui ont persisté à les regarder comme « germaniques préchrétiens ».

Sans trop de démonstration archéologique, Van Gennep, traitant de la ligne de démarcation entre zones de feux carnavalesques et de feux d'été, écrit qu'elle ne coïncide « ni avec celle des différences naturelles (orographiques, hydrographiques, géologiques), ni avec celle des divisions politiques et administratives depuis Jules César à nos jours, ni avec les groupements de tribus gauloises et gallo-romaines, ni avec les divisions ecclésiastiques..., ni même avec les grandes divisions, plus ou moins hypothétiques, entre peuples ligures, gaulois, celtiques et germaniques... »[53].

Mais depuis quelques décennies des progrès considérables ont pourtant été faits en archéologie protohistorique.

Sans doute l'aire couverte par les feux de Carême et de Pâques n'a-t-elle pas de rapport avec celle qu'occupèrent, à un moment ou l'autre de leur histoire, des populations germaniques, apparentées ou descendantes.

Par contre, tous ces bûchers se situent dans la zone d'occupation ou influence celtique, ce qu'il faut donc prouver, après avoir souligné auparavant que leur thème est essentiellement redevable d'une même civilisation.

Car ils correspondent point par point à la description de César, à cette sanction judiciaire qu'est le bûcher gaulois, dans un rite où intervient néanmoins le sacré, en corrélation avec ce que l'on sait de l'identité entre druide et juge dans la société celtique.

Enfin, ces feux correspondent par leurs dates aux grandes cérémonies solsticiales et équinoxiales, certes communes à de nombreuses peuplades ou civilisations, mais dont la particularité gauloise, en fonction du calendrier découvert à Coligny, d'un texte de Pline, et du folklore calendaire, notamment insulaire, était que le comput luni-solaire utilisé les décalait cérémoniellement d'une cinquantaine de jours par

53. *Ibid.*, p. 859.

rapport aux phénomènes sidéraux, certaines années du cycle trentenaire utilisé[54]. Les fêtes de la Saint-Jean, Saint-Michel, Noël, Pâques, étaient ainsi périodiquement avancées aux premiers jours de mai, août, novembre, février et à nos fêtes populaires correspondantes : Rogations, Assomption, Toussaint, Chandeleur avec leur coloration préchrétienne telle que Mardi-Gras.

Il ne s'agit point là de vues de l'esprit liées à des rapprochements fortuits ou des exégèses sur le comput, car un recoupement important nous est fourni par l'orientation des sanctuaires gaulois ou des tombes celtiques. Tel est le cas par exemple des sépultures datées de la Tène I au Mont-Troté en Champagne et fouillées par le Dr Rozoy[55].

L'analyse statistique des implantations de 30 tombes visiblement orientées en deux grands groupes lui a fourni une succession de deux courbes de Gauss typiques. Et les deux crêts d'azimuts correspondants (N 55-56° E et N 67-69° E) sont indubitablement fonction de levers ou couchers solaires solsticiaux dans un cas, et à des dates avancées de cinquante-trois jours dans l'autre.

Cette attestation, par le rite d'orientation, d'une translation calendaire d'ordre cérémoniel, implique le même phénomène pour les autres dates cruciales du comput, les équinoxiales donc, avec une avance périodique similaire, et ramenant par exemple la Pâque celtique à la Chandeleur - Mardi-Gras.

Le département des Ardennes, où se trouve le Mont-Troté, offre d'ailleurs au niveau de la répartition des feux cycliques en France cette particularité propre aux zones de démarcation d'avoir à la fois des feux de Carnaval-Carême et des feux de la Saint-Jean.

Ceux des solstices, avancés d'une cinquantaine de jours certaines années sont presque déjà impliqués par les orienta-

54. G. Charrière, *op. cit.*
55. J.-G. Rozoy, Quatre enclos funéraires au Mont-Troté, *Bulletin de l'ARERS*, 1966, VII, p. 76-89.

tions du Mont-Troté. Aussi est-il bon de se servir de leur exemple pour contredire Van Gennep lorsqu'il affirme : « Le choix des Celtes, notamment pour expliquer les feux et bûchers solsticiaux de la France, est l'un des plus absurdes. Car il se fait, et ceci les celtisants le savent, mais les celtomanes, ceux d'Ile-de-France et de Bourgogne entre autres, l'ignorent, que les Celtes proprement dits (? !), ceux des îles Britanniques et de l'Irlande, ne font pas de feux au solstice d'été ou à la Saint-Jean, même maintenant encore, ni depuis leur conversion au christianisme. Ils en font deux fois par an, et ceci aussi loin qu'on puisse remonter historiquement, à deux moments de l'année séparés exactement par six mois : la veille de leur 1er mai, ce sont les *Beltane fires* ; et la veille de leur 1er novembre, ce sont les *Allhalow Even fires* ou les *Hallowe'en fires*, dates qui, j'y insiste, ne coïncident pas avec les équinoxes »[56].

Heureuse insistance pour qui, sauf Van Gennep, connaît un peu le comput celtique, puisque toute cette démonstration prouve au contraire que les feux insulaires se rattachent au même type de calendriers qui a légué en France aussi les bûchers de Carnaval-Pâques en une zone mitoyenne à l'identique de nos voisins septentrionaux.

La comparaison avec les cartes d'expansion et d'influence des civilisations depuis l'Age du Bronze final permet-elle de discerner clairement telle ou telle période en corrélation avec les zones de feux définies par le folkloriste ? Faut-il attendre que l'archéologie celtique fasse encore des progrès dans la précision des différentes sous-périodes avec leurs aires correspondantes pour refuser toute comparaison ?

C'est sans doute avec une grande prudence que l'on peut avancer que la zone des feux de Pâques-Carnaval englobant certes le berceau originel des Celtes (le Harz ou le triangle

56. Revenant sur la question, Van Gennep, *op. cit.*, p. 849, écrit, sur les feux de début mai et début novembre : « On en fait aussi à ces dates dans la Suède centrale et méridionale et dans les pays alpestres danubiens... » et signale par ailleurs, p. 851 : « Les feux de mai, en Allemagne du Nord, le long de la frontière danoise et dans toute l'Allemagne moyenne (Mitteldeutschland). »

entre Rhin et Danube) s'avance dans la France du Nord-Est et du Centre comme le fit la grande coulée de la civilisation des champs d'urnes, bien connue, au Bronze final, par son important groupe nord-alpin. Ses peuples ont pénétré en France orientale surtout mais ont gagné la méridionale et atteint l'Espagne méditerranéenne jusqu'au droit des Baléares.

Certains auteurs pensent que ces invasions de peuples, qui sont les premiers à pratiquer systématiquement l'incinération en Europe occidentale, sont celles des premiers Celtes[57] ; d'autre part, les relations avec l'Illyrie ont fait parler d'invasions « celto-illyriennes ». Et cette expansion orientale de la zone centrale des champs d'urnes est intéressante puisque nous y avons souligné les îlots où se sont maintenus des feux pascaux.

Plusieurs vagues successives ont été discernées par les spécialistes de cette civilisation crématoire. W. Kimming y distingue quatre phases principales qu'il désigne par Champs d'Urnes I, II, III, IV. La première phase se place à la période de transition du Bronze moyen au Bronze final, les deux suivantes à l'Age du Bronze final (Hallstatt A et B de P. Reinecke) et la dernière au Premier Age du Fer (Hallstatt I des auteurs français, Hallstatt C de P. Reinecke)[58].

L'expansion de la zone des champs d'urnes suivant à peu près la vallée de la Seine jusqu'à la Manche et mordant sur l'Angleterre orientale, il n'y a pas désaccord avec les cartes du folkloriste en ce qui concerne les feux de Mardi-Gras avec de rares îlots près de la Manche et un excentré dans l'Orne, le seul discordant quoique guère éloigné de la démarcation orographique susdite.

Par contre, la zone des feux de Carême est loin d'être aussi méridionale que celle des champs d'urnes descendant jusqu'en Catalogne. Et dans le midi de la France le mobilier des sites archéologiques montre que les Champs d'Urnes ont atteint ces

57. Guido A. Mansuelli, *Les civilisations de l'Europe ancienne*, Arthaud, 1967, chap. VI et p. 439.
58. J. Briard, *L'Age du Bronze*, PUF, 1959, p. 93 et s.

régions dès la période ancienne et succèdent aux vases de la Polada du Bronze moyen[59].

En Italie du Nord la civilisation des Terramares s'épanche très au sud. Les sépultures sont aussi des incinérations en urnes et la zone de leur extension dans la Péninsule se relie directement par les vallées de la Save et du Danube aux aires hongroises, tchécoslovaques et autrichiennes. Aussi la crémation carnavalesque du Vilain et de la Vilaine ou de la Vecchia, au Frioul, dans les Grisons, en Lombardie, Vénétie et même Campanie, coïncide-t-elle assez étroitement, sur le plan géographique, avec cette expansion méridionale des Champs d'Urnes.

A vrai dire, lorsque l'on compare les zones d'extension, et des feux de Carnaval-Carême, et des civilisations de l'Age du Bronze ou du Premier Age du Fer, la première, sur le plan géographique, semble correspondre à une aire importante mais restreinte, qui serait intermédiaire entre la plus réduite de la civilisation des Tumulus et la plus extensive de la zone des champs d'urnes.

On sait d'ailleurs qu'à la fin du Bronze moyen, lors de la transition vers le Bronze final, des groupes mixtes apparaissent intermédiaires entre ces deux civilisations consécutives des tumulus et des champs d'urnes du Bronze final. L'absence de feux de Carnaval-Carême dans le Midi français et la Catalogne, avec la brusque transition entre le Bronze moyen ou ses vases de la Polada et le Bronze final, en ces régions, plaiderait aussi pour rattacher la zone desdits feux à ces périodes intermédiaires ou à la toute première extension des champs d'urnes en France.

Et pourtant il est une tradition carnavalesque française, « dans le Midi provençal, languedocien et catalan », donc couvrant le reliquat d'aire géographique correspondant à l'extension maximum de la civilisation des champs d'urnes et en même temps exempte de feux à cette date quoique

59. *Ibid.*, p. 104.

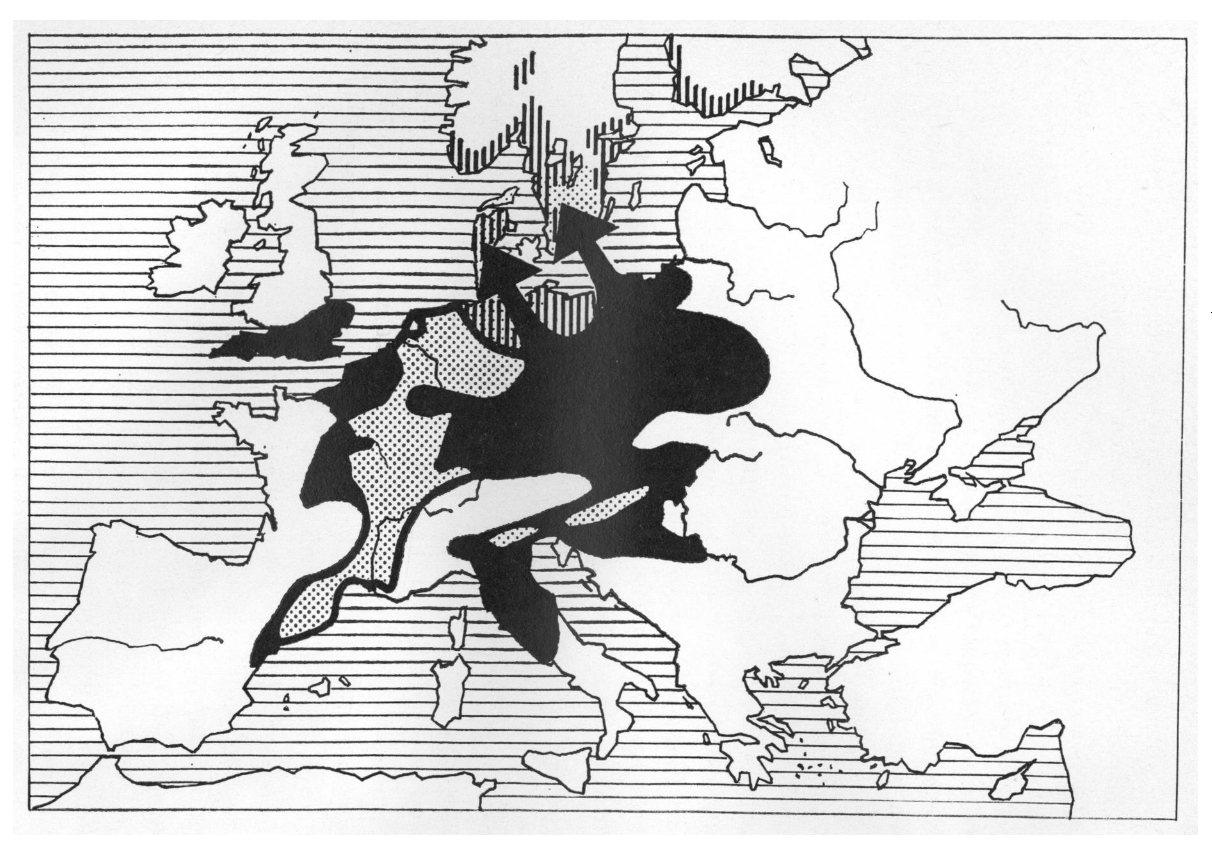
mitoyenne à la zone qui en possède, tradition carnavalesque qui consiste en files et rondes processionnelles de protagonistes affublés de bonnets et camisoles, s'aidant ou pas de soufflets, porteurs de bougie allumée, destinée à le rester ou à être éteinte, selon les joutes, voir à enflammer le postérieur du partenaire qui précède. Cette danse du *Feu aux fesses*, *des Camisards*, *des Soufflaculs* ou *des Bouffés*[60], très développée dans les régions méridionales, a néanmoins quelques exemples ponctuels dans la zone des feux et est signalée ici ou là en Ardennes, dans le Jura, dans la Nièvre, dans le Velay.

A Joyeuse, dans l'Ardèche, cette procession des porteurs de soufflet était jadis associée à celle des célibataires dits « esterles » (stériles) et des « cornards » victimes d'infortunes conjugales. On songe à la promenade similaire des Cornards de Sauxillanges (Puy-de-Dôme)[61] où le soir du Mercredi des Cendres, pour accompagner le mannequin de Carnaval au lieu où on le brûlera debout, les jeunes gens qui ont organisé le matin ladite procession en réitèrent une coiffés de bonnets de coton, chacun soulevant d'une main le pan de chemise de son devancier, la file étant accompagnée de porteurs de torches laissant supposer qu'autrefois les acteurs portaient une chandelle allumée comme en d'autres lieux.

L'Hérault offre de son côté plusieurs exemples d'une procession conduite par un chef assis sur un âne qu'on souffle avec un soufflet. Les litanies sont du type : *E bufa iè aqui, è bufa le aqui, Bufo ié au cuou — Amb'aquel ase* lorsqu'elles ne concernent que l'âne, et en ce qui concerne son cavalier du genre : *Buffo ié aou cuou, qu'ès un cougnou, Buffa ié al cuo, la pauvre biello, Bufo ié au cuou — Qu'ès cougnou*[62].

Le leitmotiv est clair. Il s'agit bien de mascarade punitive infligée aux maris trompés, aux célibataires endurcis considérés comme asociaux, aux individus coupables de stérilité, bref à tout ce qui est considéré comme contraire aux règles

60. Van Gennep, *op. cit.*, p. 1051 et s.
61. *Ibid.*, p. 1061.
62. *Ibid.*, p. 1058.



En noir : aire d'extension des champs d'urnes.

En hachures verticales : aire du Bronze final nordique à incinération.

En pointillé : zone des feux de Pâques-Carnaval avec leur variante méridionale des soufflaculs. La zone s'inscrit dans l'aire des champs d'urnes et la nordique à incinération du Bronze final. Dans cette zone est incluse celle des feux judiciaires pour les cocufiés de la région parisienne. Les flèches précisent les influences.

naturelles ou sociales. Vieille notion primitive de société insuffisamment civilisée, donc antérieure aux ères historiques d'Europe occidentale.

Après Westermarck, sur ce mépris pour les célibataires dans les civilisations anciennes, Van Gennep, pour la France, donne de bons exemples : « A Escombres (Ardennes), toute fille qui, lors du saudage, n'avait pas été *enchérie* (mise à prix et adjugée au jeune homme le plus offrant et dernier enchérisseur), était mariée au mannequin du Mardi-Gras et devenait veuve après son incinération le Mercredi des Cendres...

« A Molintrat (Auvergne), le Dimanche des Brandons on promène sur un âne le plus vieux garçon de la commune, puis on le brûle en effigie.

« En Beaujolais (région non délimitée), les ménages allaient le jour des *Bordes* faire visite aux vieux garçons et allumaient un feu devant leur porte... »

Par ailleurs il faut noter, dans le bestiaire chrétien, que l'âne fait partie, comme le chat ou les reptiles, de la ménagerie du diable face au cheval que Dieu a fait.

Cette promenade d'un homme bafoué, sur un équidé qui ne l'est pas moins, est à rapprocher des pénalités judiciaires propres à ce cycle de Carnaval, devant la *Justice des Fous*, où maris trompés et femmes infidèles, dans la région parisienne (Oise, Seine) étaient brûlés sous forme de mannequins sans autre manifestation, mais où dans le Midi (Carcassonne, Puy-de-Dôme) la promenade honteuse sur un âne parfois chevauché à rebours était de rigueur en des jours aux noms caractéristiques : *Jour des coquards, cornards ou cocus* pour le Jeudi-Gras, *Dimanche des Cornes* au Dimanche Gras, *Fête des Hommes* à Mardi-Gras, ou *Fête des Cornards* le Mercredi des Cendres[63].

Partout transparaît la vieille sanction du feu. A Bagneux, dans le Val-de-Marne, les cocus étaient promenés sur un fauteuil qu'on déposait sur le bûcher de Mardi-Gras ; le

63. *Ibid.*, p. 1075.

moment venu, on remplaçait le cocu par un mannequin de paille. A Fontenay-aux-Roses c'était au contraire le mannequin représentant la femme qui s'était mal conduite qu'on promenait et brûlait.

Mais c'est dans l'Hérault que s'organisait surtout, jusqu'au Mercredi des Cendres, des *cours coculaires*[64] pour juger les Cournilhards (vieux mariés) et les Cournilhous (jeunes mariés) accusés d'être trompés ou battus par leur femme. Chaque Cour, après qu'eussent été soufflées les chandelles, se contentait de frapper l'auditoire à coups de rouleaux en papier. Extinction des bougies qu'il faut peut-être rapprocher de ce refrain de Béranger au sujet des soufflaculs de Bléneau (Yonne) :

Vite soufflons, soufflons, morbleu — Eteignons les lumières — Et rallumons le feu.

Toute l'histoire et la culture d'un pays se manifestent au travers de la couleur locale de nos soufflaculs et cours coculaires méridionales. Se surajoutant aux coutumes judiciaires celtiques, le droit et la juridiction romaine de la Gaule Narbonnaise ont modifié, dans un sens moins barbare et plus policé, des sanctions prises en bonne et due forme par des cours qui parodient celles dont l'administration de robe créera les prototypes, après la conquête.

Par ce chemin de traverse cette zone méridionale des soufflaculs se rattache donc bien, quant à son fonds, à celle des bûchers judiciaires de Carnaval-Carême et coïncide davantage avec l'extension similaire, sur le plan géographique, de la civilisation des champs d'urnes.

Le problème de sa limite sud traité, voyons la septentrionale. Van Gennep signale les Osterfeuer jusque dans la péninsule du Jutland. Cette région ne semble jamais avoir été franchement celtique ou incluse directement dans l'aire d'expansion des champs d'urnes.

64. *Ibid.*, p. 1075.

Mais l'influence de ces deux *Koinè* s'y est fait sentir fortement. Le chaudron celtique de Gundestrop a été découvert dans le nord du Danemark, au pays des Cimbres et des *Teut*ons, lesquels avaient des chefs et rois dont l'étymologie rappelle tant ceux qui honoraient *Teut*ates en Gaule, que des archéologues disputent encore pour savoir s'il s'agissait de Germains celtisés ou de Celtes germanisés.

Antérieurement, la diffusion du fer montre que l'expansion à la fin de l'Age du Bronze se fit dans le Jutland à partir de la zone centrale des champs d'urnes[65].

La présence des Osterfeuer dans cette péninsule n'a donc rien d'anormal.

Reste que l'exploitation surtout de documents folkloriques français ne nous a pas permis de comparer les cartes archéologiques et ethnographiques en ce qui concerne les zones orientales d'Allemagne, de Pologne, d'Autriche et de Tchécoslovaquie.

Il demeure même que la méthode garde quelques incertitudes. Le choix fait de se baser surtout sur les feux de Carnaval-Pâques, qui relèvent typiquement d'un décalage redevable d'un comput celtique, laisse donc très arbitrairement de côté ceux de la fourchette calendaire similaire pour les feux

65. La note 56 donne quelques exemples d'aires septentrionales à feux de mai et novembre, en dehors de l'expansion celtique de Hallstatt et de la Tène bien affirmée plus au sud. Mais ce qui caractérise l'Age du Bronze final dans les pays nordiques c'est que « la seule modification importante est l'adoption générale du rite de l'incinération. Les cendres sont déposées dans des troncs de chêne ou dans des coffres, mais bientôt on utilise des urnes pour déposer les cendres du défunt ; ces urnes biconiques rappellent celles de la Lusace. Les incinérations sont couvertes d'un tumulus qui devient moins important dans les périodes finales où parfois on se contentera simplement d'enfouir l'urne dans la couche superficielle d'un tumulus d'une période plus ancienne... Les matériaux déposés comme offrandes sont intacts et ce n'est qu'à la fin de l'Age du Bronze qu'ils sont déposés sur le bûcher funéraire et endommagés par le feu... Les influences hallstattiennes sont d'ailleurs sensibles dans la phase finale de ce Bronze nordique : emploi de motifs zoomorphes, oiseaux, cheval, etc., qui viennent remplacer les motifs géométriques si chers aux civilisations européennes de l'Age du Bronze ».

J. Briard (*op. cit.*, p. 106-109) est donc en accord avec la répartition géographique des feux donnée par Van Gennep. La corrélation entre ce cérémoniel calendaire, l'Age du Bronze final et la civilisation des champs d'urnes semble difficilement attribuable au hasard.

de mai et de la Saint-Jean. Van Gennep en est lui-même réduit à expliquer l'homogénéité de la zone française de ces derniers feux comme résultant de l'intégration, par le culte de saint Jean-Baptiste, de cérémonies préchrétiennes peu ou prou solsticiales. Or les Celtes occupèrent des territoires où les autochtones avaient aussi des calendriers et des dates saisonnières dont les solstices étaient les pivots pour le décompte quotidien. Le même transfert que Van Gennep suggère entre Celtes et chrétiens a pu se faire, donc, entre prédécesseurs des Celtes et Gaulois conquérants.

Mais il n'empêche que la zone cultuelle et culturelle des feux de Carnaval-Pâques a elle aussi trop d'unité et homogénéité géographique, depuis la Catalogne jusqu'au Jutland pour qu'elle ne corresponde pas à un fait de civilisation protohistorique, de grande extension européenne.

Il n'est pourtant pas encore possible d'en jurer, du moins à quelques phases près en ce qui concerne la datation.

G. Charrière.